

Compte rendu de la séance du 17 février 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Marie-Noëlle CHAULET

Délibérations du conseil:

Comptes administratifs 2020 (DE 2021 008)

Le conseil municipal sous la présidence de Madame LABELLE, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par monsieur DEFEZ Gérard, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		66 621.66		226 809.03		293 430.69
Opérations de l'exercice	272 926.54	173 612.81	327 901.88	524 626.83	600 828.42	698 239.64
TOTAUX	272 926.54	240 234.47	327 901.88	751 435.86	600 828.42	991 670.33
Résultats de clôture	32 692.07			423 533.98		390 841.91
Restes à Réaliser	164 100.00	109 071.16			164 100.00	109 071.16
Totaux cumulés	437 026.54	349 305.63	327 901.88	751 435.86	764 928.42	1 100 741.49
Résultats définitifs	87 720.91			423 533.98		335 813.07

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		8 046.48		6 610.05		14 656.53
Opérations de l'exercice	63 927.45	53 498.36	73 432.83	85 919.06	137 360.28	139 417.82
TOTAUX	63 927.45	61 544.84	73 432.83	92 529.11	137 360.28	154 073.95
Résultats de clôture	2 382.61			19 096.28		16 713.67
Restes à Réaliser	2 264.00				2 264.00	
Totaux cumulés	66 191.45	61 544.84	73 432.83	92 529.11	139 624.28	154 073.95
Résultats définitifs	4 646.61			19 096.28		14 449.67

2° Constate, aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Comptes de gestion 2020 (DE 2021 009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur DEFEZ Gérard,

Après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats (DE 2021 010)

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020

Budget principal:

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 423 533.98 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		
Résultat au 31/12/2020	Excédent de fonctionnement(002)	423 533.98€
	Déficit	
Déficit d'investissement (001)		32 692.07€
– déficit Restes à réaliser		55 028.84€
– Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement(1068)		87 720.91€
– Affectation à l'excédent reporté(002)		335 813.07€
Déficit à reporter (001)		32 692.07€

Budget assainissement :

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 19 096.28 €
- décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		
Résultat au 31/12/2020	Excédent de fonctionnement(002)	19 096.28€
	Déficit	
Déficit d'investissement (001)		2 382.61€
– déficit Restes à réaliser		2 264.00€
– Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement(1068)		4 646.61€
– Affectation à l'excédent reporté(002)		14 449.67€
Déficit à reporter (001)		4 646 .61€

Renouvellement convention de délégation de compétences d'organisation des transports scolaires (DE 2021 011)

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre la Région Centre Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Indre

Après en avoir délibéré

- Approuve la présente convention.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Désigne Monsieur BROUARD Lionel pour représenter la commune, Autorité Organisatrice de second Rang (AO2).

Vente de terrain lotissement des Varennes à M Jeanneton Clément et Mme Chatonnet Ophélie (DE 2021 012)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M JEANNETON Clément et Mme CHATONNET Ophélie domiciliés 11 Les Essarts 36 170 SAINT BENOIT DU SAULT, intéressés par l'acquisition du lot n°4 du lotissement des Varennes,

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accepte de vendre à M JEANNETON Clément et Mme CHATONNET Ophélie le lot n°4 d'une superficie de 817 m² cadastré AW n°145, 146 et 150 situé 10 chemin des Varennes.
- fixe le prix à 9€ le m² soit 7353€.
- demande que les travaux de construction de la maison d'habitation commencent dans un délai de deux ans.
- les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- charge Me CAUET, notaire à Saint Gaultier de rédiger l'acte à venir.
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents y compris l'acte de vente.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

Convention DSIL- SIAEP Ciron Oulches (DE 2021 013)

Monsieur Blanchard Alain président du SIAEP Ciron Oulches informe le conseil municipal que le Syndicat va effectuer des travaux conséquents sur le réseau d'adduction d'eau potable. La finalité des travaux est d'améliorer la qualité du réseau, d'un point de vue qualitatif en renouvelant les canalisations relarguant du CVM et d'un point de vue quantitatif en améliorant le rendement et en préservant la ressource.

Pour financer ces travaux, le syndicat a déposé une demande de subvention dans le cadre de la DSIL, une convention doit être signée entre le préfet de la région Centre-Val de Loire, le préfet de l'Indre et les maires des deux communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise monsieur le maire à signer la convention DSIL.
- autorise le SIAEP à percevoir la subvention à venir.

Achat terrains accès Méthanisation (DE 2021 014)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un site de Méthanisation, pièce des Cormiers à Ciron. Le chemin d'accès doit être élargi pour permettre le croisement des véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide :
 - d'acheter la parcelle AY n°297 d'une superficie de 2 948m² aux établissements GALLAUD.
 - d'acheter la parcelle AX n°177 d'une superficie de 174 m² à M VIGNES Geoffroy.
- Le prix d'achat est fixé à 1,20€ le m².
- charge Monsieur le Maire de réaliser l'achat sous la forme d'actes administratifs.
- tous les frais découlant de cette vente seront à la charge de la commune.
- charge Mme LABELLE Sylvie, 1er adjoint, de signer les actes administratifs.